

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 22 mai 2017

Présents : Pascal GAROFALO, Isabelle TISSOT, Yann PATULA, Séverine FAIVRE, Céline COLAS, Michel MAIRE, Gilbert CERUTTI, Michel REYNAUD, Nicolas PETITJEAN

M. Nicolas PETITJEAN est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS

Le SIVOS en Sapey a modifié ses statuts par délibération en date du 29 mars 2017.

Il est demandé à chaque conseil municipal des communes adhérentes de délibérer afin d'approuver cette décision.

Le conseil municipal approuve dans l'ensemble les modifications mais souhaite se faire préciser l'emploi du terme « petit entretien en investissement » avant d'approuver par délibération. Cette dernière sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

LOTISSEMENT EN MAL POMMIER

Esquisse :

Une réunion de travail sur l'esquisse du lotissement a eu lieu le vendredi 12 mai en présence du Sidec et de M. Brustel l'architecte.

Le conseil souhaite des modifications sur plusieurs points :

- augmenter la taille de certaines parcelles en enlevant une maison
- ajouter une parcelle
- supprimer la place réservée aux ordures ménagères
- faire un point sur les différentes solutions techniques pour le « réservoir » eaux pluviales

Achat de terrain

Comme cela a été évoqué lors du dernier conseil, le conseil municipal souhaite racheter la parcelle de terrain appartenant à M. Gauchotte qui jouxte celle concernée par le projet du lotissement.

Le conseil **accepte à l'unanimité** l'achat de 4492 m² au prix de 10 €/m² soit 44 920 €.

Pour information, l'ensemble des parcelles concernées par le lotissement représente une surface de 19 996 m² pour un total de 87 556 € soit 4.37 € du m² constructible.

LIGNE DE TRESORERIE

Une ligne de trésorerie sert à financer des dépenses lorsque celles-ci engendrent des recettes futures pouvant la rembourser. Elle pourrait servir à financer une partie de l'achat du terrain pour le lotissement ainsi qu'une partie des frais administratifs. Elle sera remboursée dès les premières ventes de parcelles.

Le conseil municipal autorise le Maire à consulter des banques pour ouvrir une ligne de trésorerie pouvant aller jusqu'à 100 000 €.

TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU

Les travaux se poursuivent et devraient se prolonger jusqu'au 28 juillet 2017, puis arrêt pour les congés d'été et reprise la semaine du 21 août 2017.

ACHATS DE TERRAIN BOISES

M. et Mme MICHAUD, de La Tour du Meix, souhaite nous vendre 2 parcelles boisées cadastrées C 719 et C 305. Le conseil municipal accepte de leur faire une proposition de 300 € pour l'ensemble.

AFFOUAGE

10 personnes se sont inscrites pour l'affouage cette année.

L'ensemble des lots de branches a trouvé preneurs.

CIMETIERE : CAVE-URNE

La cave-urne qui a été installée dans le nouveau cimetière va être déplacée car elle n'est pas située à l'endroit qui était prévu.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Les indemnités ne changent pas mais compte-tenu du fait que l'indice de la fonction publique sur lequel elles sont basées va évoluer, il faut délibérer dans un sens plus général que la délibération précédente.

BUDGETS : DECISIONS MODIFICATIVES

Budget commune :

On prend 4500 € sur le compte 6413 pour mettre aux comptes 6554 pour 4490 € et 658 pour 10 €.

On augmente de 31000 € les comptes 21538 (dépenses) et 238 (recettes).

Budget lotissement :

On opère une augmentation de crédits : + 2000 € au compte 66111/66 (dépenses) et + 2000 € au compte 796/42.

TOUR DE GARDE DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Les élections auront lieu les 11 et 18 juin 2017 de 8 heures à 18 heures avec des tours de garde de 2 heures.

QUESTIONS DIVERSES :

- Yann Patula va remplacer Pascal Garofalo en tant que représentant de la commune de Meussia pour les conseils d'école.
- Le Jura de Haut en Bas passera le jeudi 25 mai sur la commune de Meussia avec un point ravitaillement.
- Un conseil pourrait se tenir le 23/06 pour élire le délégué et les suppléants dans le cadre des élections sénatoriales du 24 septembre prochain. Nous attendons les instructions de la Préfecture qui cette année fixe une date pour l'ensemble des conseils municipaux.

La séance est levée à 21 heures 35.

Le Maire
Pascal GAROFALO